



Conseil de quartier Centre - Aiguillon

Compte-rendu de réunion

Mardi 11 juin 2019

Cabinet du Maire
Démocratie de Proximité
05 56 22 38 72
proximite@latestedebuch.fr

Le conseil de quartier Centre - Aiguillon s'est réuni le mardi 11 juin 2019 à 16h30, salle Brémontier II.

Etaient présents :

- Monsieur Jean-Bernard BIEHLER, Président du Conseil de quartier
- Madame Jacqueline SUPERY
- Madame Christine CASTAING
- Monsieur Jean-Pierre IZARD
- Monsieur Guy JOUSSE
- Madame Viviane PERRET
- Monsieur Claude BADET
- Madame Evelyne NOEL
- Madame Mauricette DAVEY
- Monsieur Vincent DONNESSE
- Madame Françoise NORMANDIN
- Madame Jacqueline HOURCADE
- Monsieur Henri BORDERE

En présence de :

- Madame Loretta LAHON-GRIMAUD - Adjointe au Maire
- Madame Rébecca BIOSCA, Responsable du Service Environnement et Développement Durable à la Mairie
- Monsieur Dominique DUCASSE, Adjoint au Maire
- Monsieur Nicolas HENIN - Conseiller municipal
- Madame Marine COULOMBAN – Administratif

Excusés :

- Monsieur Fabrice PETIT - Directeur de Cabinet
- Madame Danièle CAZAUVIEHL
- Monsieur Lionel FOUCART
- Monsieur Rolland BROUSTAUT

■ Monsieur Jean-Bernard BIEHLER, Président du Conseil de quartier, ouvre la séance. Il a convié le Conseil afin que M. DUCASSE, Adjoint au Maire chargé des Travaux, Environnement, Développement Durable, et Conseiller COBAS délégué à l'Environnement et au Développement Durable, et Mme BIOSCA, Responsable du Service Environnement et Développement Durable à la Mairie, présentent le Zéro Pesticide. Différents points ont été abordés :

- Les pesticides, qu'est-ce que c'est ?
- Les effets des pesticides,
- REPAR Pesticides, le réseau de surveillance des pesticides :

<https://www.siba-bassin-arcachon.fr/actions-environnementales/les-reseaux-de-surveillance-repar-et-rempar/repar>

- La réglementation avec la Loi « Labbé » :

L'utilisation des pesticides est interdite :

- pour les communes depuis le 1^{er} janvier 2017,
- et pour les particuliers depuis le 1^{er} janvier 2019,

- Retour sur les actions mises en place depuis plusieurs années :

La Ville n'a pas attendu la loi pour agir. Depuis 2008, dans le cadre de l'Agenda 21 communal :

- Gestion écologique des espaces verts :

Réduction (- 64 % entre 2008 et 2014) puis suppression (depuis 2015) des pesticides grâce à la mise en place de méthodes « éco-responsables »,

- Formation des équipes,


- Amélioration de la sécurité,

- Au sein de la Commission Environnement du SIBA : Partage d'expériences, échanges, avec les communes du Bassin,


- Les impacts sur la gestion des espaces communaux,
- Les impacts sur le paysage,
- Les bénéfices,
- Sensibilisation de la population,
- Une démarche à l'échelle du Bassin :


<https://www.siba-bassin-arcachon.fr/actions-environnementales/les-reseaux-de-surveillance-repar-et-rempar/haro-sur-les-produits-phytosanitaires>

- A l'issue de cette présentation, Mme BIOSCA et M. DUCASSE remercie le Conseil pour son écoute : place aux remarques, questions et idées. Des « balles de graines » sont également distribuées à l'assistance : <https://balles-de-graines.com/>

 Une conseillère s'interroge quant à la réglementation concernant l'entretien des trottoirs ? Qu'est-ce qui est à la charge des riverains ? Qu'est-ce qui est à la charge de la municipalité ?

 La partie privée est à la charge du propriétaire et la partie publique est à la charge de la municipalité.

 Les Conseillers s'accordent à dire que les gens devraient toutefois faire preuve de civisme et nettoyer leurs trottoirs. Il leur semble important que la Municipalité communique et explique le zéro pesticide, donne des astuces (conseiller, par exemple, des plantes qui ramènent les abeilles et remplacent les mauvaises herbes), et encourage les administrés à nettoyer leurs trottoirs via le MAG de la Teste de Buch et le site internet de la Ville. Une conseillère émet l'idée d'un onglet dédié aux « recettes » écologiques remplaçant les pesticides et qui pourrait s'appeler : « Le jardinier écolo' ». Elle souligne également le fait qu'il faut selon elle être cohérent dans cette volonté écologique et qu'il faudrait encourager les déplacements « doux » et limiter tout le centre-ville à 30 km/h. Un autre se demande s'il serait possible de rajouter des prairies fleuries, des coquelicots, pour remplacer les nombreuses herbes folles.

 Voici un lien vers un site internet avec de nombreux conseils sur les techniques alternatives de jardinage sans pesticides (plateforme officielle "Ecophyto" réalisée avec le soutien du ministère en charge de l'environnement et de l'ONEMA - Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques) : <https://www.jardiner-autrement.fr/>


 Des conseillers s'interrogent sur les désherbeurs thermiques.


 Ils sont adaptés aux petites pousses et sur des surfaces restreintes.

 Ils s'interrogent ensuite sur le désherbage à l'eau bouillante.

 Les agents des espaces verts ont remarqué que les végétaux repoussaient plus vite et plus fort.


 Un conseiller s'inquiète que le Roundup soit toujours en vente.


 Si on regarde la composition des bidons de Roundup qui sont en vente légale aux particuliers actuellement, c'est très majoritairement de l'acide acétique soit du vinaigre.


 Le Conseil s'inquiète du fait qu'une utilisation massive d'acide acétique / de vinaigre soit néfaste pour l'environnement. Un conseiller s'interroge : serait-il possible pour la Ville de


mener une action avec les revendeurs de ces produits, de faire des panneaux d'affichage d'information publique : « Dans le cadre du zéro pesticide, la Mairie vous informe et vous conseille... » ou tout du moins une notice informative ? Selon lui, les gens ont besoin de préconisations et d'informations concrètes. Si cela est difficilement envisageable, il se demande si la Mairie pourrait néanmoins envoyer un courrier explicatif à ces magasins.

 Nous allons y réfléchir.

 Un conseiller estime que les maïsiculteurs sont les plus grands pollueurs du Bassin d'Arcachon par le cheminement de la Leyre et demande ce qui est fait à ce sujet.

 Le SIBA est en charge de cette surveillance et des progrès ont été remarqués. C'est extrêmement contrôlé, examiné et surveillé. Des réunions se tiennent régulièrement avec la Chambre d'Agriculture des Landes et de la Gironde.


 Des conseillers de quartier s'interrogent sur la prolifération des frelons asiatiques et comment en venir à bout. De nombreux particuliers ne font rien en raison du prix de la prestation pour l'extermination d'un nid.


 Lors du dernier Conseil des Sages, ce piège anti frelons asiatiques a été conseillé : prendre une bouteille plastique en l'état (sans la découper ni la retourner), découper des trous assez gros pour le frelon asiatique tout autour, dans le tiers supérieur de la bouteille, verser de la bière brune, de la grenadine et du vin blanc (ce dernier repousse les abeilles). Voici d'ailleurs quelques liens utiles :


<http://www.gironde.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite/Securite-sanitaire/Frelon-asiatique>

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034455279&categorieLien=id>


C'est en effet à la préfecture d'organiser la lutte anti frelons asiatiques sur son territoire et à l'Etat de prendre en charge financièrement les interventions de destructions de nids.


 M. BIEHLER remercie Mme BIOSCA qui quitte la séance puis fait le point sur les réponses apportées *aux demandes et observations du conseil de quartier du lundi 8 avril 2019* :


 *Une conseillère s'interroge sur la vitesse Rue Brémontier : comment faire ralentir les gens ? Faut-il limiter la vitesse à 30 km / h ? Faut-il alterner le stationnement ? Mettre des ralentisseurs ? Une pétition est en cours et va être déposée à la Mairie.*


 Réponse du Pôle Technique : Proposition de radar viking pour identifier les vitesses pratiquées. Voirie récente. Des adaptations légères (marquage...) sont possibles mais il faut qualifier le risque (vitesses réellement pratiquées).

 Nouvelle demande d'un passage piéton à l'intersection des rues Edmond Rostand, Maréchal Foch, Général Chanzy et Brémontier.


 Réponse du Pôle Technique : Aménagement Personne à Mobilité Réduite impossible en l'état. Le marquage sera donc indicatif uniquement.


 Un conseiller s'interroge sur les espaces verts sur rues qui ne sont pas entretenus et sur les promoteurs qui ne respectent pas l'édification de ces espaces. Quel avenir pour ces espaces verts ? Qui les entretient ? Que peut faire la ville ? La Police Municipale est-elle en droit de dresser des procès-verbaux afin de forcer à l'entretien de ces espaces verts ?

 Nous allons le signaler au service urbanisme afin de sensibiliser les promoteurs sur les prochaines constructions. Quant à la Police Municipale, la réponse est non.


 Cette réponse ne satisfait pas le conseiller. Quid des anciennes constructions ? Il s'étonne également que la Police Municipale ne puisse pas verbaliser compte tenu, par exemple, du danger représenté par les cailloux sur la voirie rue Pierre Dignac. Ce monsieur a appris que pour les résidences Villa Margot et la deuxième (ne se souvient plus du nom) en face du Théâtre Pierre Cravey, la Mairie avait négocié avec le Conseil Syndical, avec la Copropriété, pour racheter les espaces verts sur voirie pour 1€ symbolique.

 Cela a effectivement été voté en Conseil Municipal.

 Le conseiller trouve que c'est une très bonne chose : pourquoi ne pas le faire pour tout le reste de la ville ? Pourquoi ne pas envoyer un courrier à chaque Conseil Syndical, à chaque Responsable de Copropriété, pour leur rappeler qu'ils sont responsables de l'entretien des espaces verts sur voiries puisqu'ils sont sur leur propriété privée ?


 Un conseiller est satisfait que les alentours du chemin de la Dune de Camicas soient nettoyés mais il lui semble qu'il faudrait veiller à ce qu'ils soient toujours bien nettoyés.


 Réponse du Pôle Technique : Ce sera fait.


 Ligne C des transports Baïa : dernier départ à 18h30. Les autres lignes, A et B à 20h30. Cette ligne C passe par la Règue Verte. Il est demandé de prolonger d'une autre rotation sur environ 45 min.


 Nous le proposerons à la prochaine DSP.


 Le conseiller souhaiterait connaître la date de cette prochaine DSP.

 Rue du Captalat, quotidiennement, des véhicules stationnent sur les trottoirs : serait-il possible d'installer des potelets ?


 La demande va être soumise aux services techniques et nous en allons également en informer la Police Municipale.


 Réponse du Pôle Technique : Potelets : problème de maintenance, risque de chocs et endommagement béton. Etude avec autre mobilier.

 Réponse de la Police Municipale : Ajouté à la liste des points de stationnements à surveiller par les Agents de Surveillance de la Voie Publique (avec suivi d'activité). Ajouté en consignes pour les agents du service de Police Municipale.

 La rue du Captalat ne semble jamais correctement nettoyée (stationnement unilatéral) ; un balayeur ne peut-il pas être missionné (montagnes de déchets dans les rigoles des trottoirs) ?

 Cette requête va être soumise aux services techniques.


 Réponse du Pôle Technique : Fait. Fiche propreté la Teste. La balayeuse est systématiquement accompagnée d'un voire deux agents avec une souffleuse. L'alternative est le stationnement alterné semi-mensuel.

 Une conseillère fait remarquer qu'à l'entrée du Jardin Jean Hameau, les pancartes sont complètement effacées. Il serait également appréciable que la symétrie des buis soit respectée Place Jean Hameau.

 Cela va être signalé aux services communication et techniques.

 La conseillère fait remarquer que rien n'a changé concernant les pancartes.

 C'est en cours de traitement par le service Communication.


 Place Jean Jaurès (dite « du Coum »), lorsque les bancs seront remplacés, il serait nettement plus agréable de les orienter vers la Place plutôt que vers la rue et la circulation.


 Cette remarque va être soumise aux services techniques.


 Réponse du Pôle Technique : Bancs mis en place le 09/05/2019.


 Une conseillère souhaite que le RLP (règlement local de publicité) soit appliqué car des commerçants affichent sauvagement sur le parvis du marché.

 Cela va être signalé à la Police Municipale.

 **Réponse de la Police Municipale :** Chef de Service de la Police Municipale intervenu pour un problème d'affichage/circulation ; courrier en cours pour mise en demeure.


 Une conseillère soulève les différents problèmes liés au « Surf Café », rue Camille Pelletan, et informe les membres du conseil qu'une pétition est en cours et va arriver chez M. le Maire. Elle se demande ce que fait la Police Municipale.

 M. Biehler fait remarquer que ça n'est pas la Police Municipale qui peut intervenir la nuit mais la Police Nationale, dont le rôle est d'assurer la sécurité des personnes.

 Un conseiller fait remarquer qu'il pourrait être opportun d'appliquer, pour cet établissement, la même charte que pour les établissements de nuit de Pyla-sur-Mer. Il estime également qu'une meilleure signalétique des parkings disponibles pourrait éviter certaines nuisances.

 **Réponse de la Police Municipale :**


- Si les faits se produisent après 18h30 hors saison alors contacter la Police Nationale ;
- Si les faits se produisent après 03h00 en saison alors contacter la Police Nationale ;
- L'établissement ne peut pas être inscrit dans la charte ;
- Signalisation des parkings disponibles : à voir avec Pôle Technique, le chef de l'établissement ; réunion en programmation.


 Il est à noter que le patron du « Surf Café » a recruté un troisième agent de sécurité et a fait installer une caméra de surveillance devant l'établissement.


 Selon une conseillère, l'impasse des Conchyliculteurs n'est jamais nettoyée.

 Cela va être signalé aux services techniques.

 **Réponse du Pôle Technique :** Fait. Fiche propreté la Teste.

 Une conseillère fait part de ses inquiétudes concernant la rue du Président Carnot : trop de vitesse, pas de trottoirs : comment circuler en toute sécurité ? Pourquoi les fils n'ont-ils pas été enterrés quand la rue a été refaite ? Comment faire face aux nouvelles constructions : où les futurs riverains vont-ils se garer ?

 **Réponse du Pôle Technique :** Stationnement : les nouvelles constructions prévoient des parkings souterrains. Dans le réaménagement de la voie, vu l'étroitesse, des arbitrages devront être faits entre stationnement, piétons et cycles. Les travaux restent néanmoins soumis à la fin des constructions en cours.

 Une conseillère signale que le lampadaire square du Clos des Chênes a été redressé mais l'entourage, les protections qui empêchent les voitures de percuter ce poteau, sont quant à elles inexistantes.


 Cela va être signalé aux services techniques.

 Réponse du Pôle Technique : Remise en place de protections prévue.

 La conseillère demande à ce que le marquage au sol des places de parking du Clos des Chênes soit de nouveau matérialisé.


 En face de la sortie du square du Clos des Chênes, rue des Poilus, serait-il possible d'installer un miroir pour pallier au manque de visibilité ?

 Cette requête va être soumise aux services techniques.


 Réponse du Pôle Technique : Peu efficace : risque de stationnement devant et gêne visuelle pour le voisin en face.

 En effet, il est recommandé aux communes de trouver d'autres aménagements, les miroirs manquant de fiabilité.

 Une conseillère estime que la solution serait peut-être d'interdire le stationnement à la sortie du Clos des Chênes.


 Le conseil évoque alors les différentes problématiques liées au carrefour de la rue des Poilus, du chemin de Braouet et de la rue de Braouet (manque de visibilité au STOP, manque de passages piétons, vitesse, sens unique, non-respect du sens interdit).

 Tout cela va être évoqué en réunion travaux.


 Avenue du Général Charles de Gaulle, l'entreprise qui est intervenue pour l'eau a détruit les « oreilles de Mickey », et les bordures i / américaines, ne tiennent plus. Cela peut s'avérer dangereux.


 Cette avenue est une route départementale. Néanmoins, nous allons sécuriser les points de stationnement.

 Réponse du Pôle Technique : C'est fait.

 Rue de la Brasserie, depuis septembre 2018, il y a un poteau d'éclairage public cassé, vraiment penché, rue de la Brasserie, vraisemblablement au n°99 (mais à côté il y a le 65 et plus loin le 134 ; le numérotage est assez chaotique).


 **Réponse du Pôle Technique : Fait.**

 *Problème au carrefour rues des Alliés / Pierre Larrieu au niveau de la boulangerie : le conseiller avait demandé à ce qu'il y ait un marquage au sol du stationnement, le stop n'étant pas respecté, et avait évoqué l'idée de le supprimer et de le remplacer par un « Cédez le passage ».*


 **Réponse du Pôle Technique :** Mauvaise idée. Le remplacer par un « cédez le passage » n'améliorera pas la situation. Le stop étant plus ferme, il apporte plus de sécurité.

 *La piste cyclable des avenues de Bisserié / Frédéric de Candale est toujours dans un état déplorable.*

 **Réponse du Pôle Technique :** COBAS. Voir priorité.

 *Rue des Poilus, Il y a eu des travaux et il y a un gros trou depuis des mois. Il y a des barrières que certains enlèvent et une dame est même tombée.*

 **Réponse du Pôle Technique :** En cours de traitement.

 *Une conseillère fait remarquer qu'en raison d'un vaste chantier rue des Poilus et dans ce quartier, les camions gênent la circulation et la visibilité des STOP, ce qui représente un danger.*


 **Réponse du Pôle Technique :** La base de vie (Algeco faisant office de pièce de stockage, lieu de réunion...) du chantier rue de Menan est en cours de démontage.















 Nous en informons également la Police Municipale.


 **Demandes et observations des conseillers de quartier :**

 Avenue de Verdun, au niveau de la Banque Populaire, il y a un tourne-à-gauche sur le terre-plein central or les conseillers s'interrogent sur le marquage au sol : les bandes jaunes.


 Ces bandes jaunes signifient qu'il est interdit de stationner mais les véhiculent ont tout à fait le droit de tourner.

 Les conseillers font remarquer que bon nombre d'administrés ne savent pas interpréter ces bandes : certains pensent qu'il est interdit de tourner quand d'autres se garent sur cette bande centrale. La majorité des conseillers estiment qu'il serait opportun de peindre un panneau « Interdiction de stationner » au sol, sur le terre-plein au niveau de la Banque Populaire.


-  Une conseillère souhaite revenir sur le « Surf Café » car les trottoirs en face de cet établissement sont monopolisés par les voitures / les clients. Les piétons sont contraints de descendre sur les trottoirs ce qui crée un danger (les véhicules arrivent vite) et parfois des conflits avec les automobilistes.
-  Ce problème a déjà été signalé et nous avons demandé à ce que les gens soient d'avantage incités à aller se garer sur les Prés Salés.
-  Un conseiller rappelle qu'il avait proposé qu'il soit demandé au patron de cet établissement de prévoir lui-même sa propre signalétique : « Parking Surf Café » et d'indiquer les prés Salés.
-  Effectivement, les videurs voyant les véhicules se garer pourraient diriger les automobilistes ailleurs.
-  Un conseiller estime que vu le peu de riverains résidant rue Camille Pelletan, il faudrait tout simplement interdire le stationnement dans cette rue.
-  Un autre conseiller propose que le parking à l'angle des rue Camille Pelletan et de la Garolle soit remis en état (car il serait très mal entretenu et plus à l'état de terrain vague), et comme évoquer précédemment, que ce parking soit indiqué par le Surf Café lui-même.
-  A la demande des riverains, une conseillère souhaiterait savoir s'il serait possible de remettre le chemin du Moulleau à double-sens du fait du nouvel afflux de circulation.
-  Le panneau avec le nom du chemin et un panneau avec une flèche se trouvent désormais dans une propriété privée : les propriétaires souhaiteraient que ces panneaux soient déplacés.
-  Une administrée aurait remarqué que les plantes et fleurs des massifs de la Ville qui sont retirées sont jetées alors qu'elles pourraient être replacées ailleurs, recyclées, données.
-  Nous allons vérifier.
-  Au Baou, dans cette nouvelle entrée de ville, une conseillère regrette le manque de végétation.
-  C'est un choix du Conseil Départemental.
-  Elle souhaiterait que ce projet soit présenté en conseil de quartier.
-  Nous allons voir si cela est possible.


 Une conseillère salue le travail fait sur la façade de l'église Saint Vincent et la stèle du Général de Gaulle.


 Allée Schwaigern, elle estime que les bordures pour piétons devraient être nettoyées.


 Elle demande si, sur les panneaux lumineux de la ville, il serait possible de rappeler :

- aux cyclistes que les trottoirs appartiennent aux piétons,
- que les déjections canines doivent être ramassées.


 Un conseiller se demande d'ailleurs où en est le projet de campagne sur les déjections canines.

 Nous allons nous renseigner. En attendant, les serveurs de sacs pour déjections canines sont régulièrement alimentés.


 Cette conseillère fait suite à la demande de riverains : serait-il possible d'enlever les racks à vélos de l'autre côté du Parc Jean Hameau afin qu'il y ait une place de stationnement supplémentaire pour les voitures ? Car il n'y aurait jamais aucun vélo garé à cet endroit.

 Un conseiller intervient. Il précise que c'est le Conseil de quartier qui avait demandé un aménagement à cet endroit, en face du Copifac et de Carrefour City, sur la rue Jules Ferry. A l'origine, le Conseil avait demandé d'allonger le trottoir, d'élargir le trottoir et la rue afin de créer une sorte de haricot, d'appendice, pour éviter que les gens puissent faire demi-tour dans cette rue et que ceux qui y sont garés ne puissent pas ressortir sur la rue du Port en sens interdit. Le Conseil avait parlé d'habiller, pourquoi pas, ce trottoir de racks à vélos. Suite à cela, les services techniques ont remplacé la première place de stationnement par des racks à vélos qui sont d'ailleurs très mal signalés puisque bleu marine sur une enrobée noire et donc dangereux par manque de visibilité.

 Nous allons demander d'étudier le déplacement de ces racks à vélos et le réaménagement.


 La même conseillère nous signale ensuite qu'au Sorbet d'Amour, place de l'Eglise, le local à poubelles érigé par les services techniques de la ville n'est pas adapté à l'établissement qui ne peut pas y glisser le container qui reste donc en exposition permanente.

 La demande a été faite au Pôle Technique.


 Un conseiller demande le déplacement du container à verres situé à la Règue Verte, sur une place de parking, et trop près de l'aire de jeux, à savoir sur le petit espace le long du chemin de Mariolan.


 Demande faite au Pôle Technique.


 Ce même conseiller souhaiterait que l'aire d'animation des Prés Salés Ouest soit nommée en hommage à Christian Minville.


 M. Minville a été Conseiller Municipal de la Teste de Buch de 1983 à 1995 ; il est décédé l'an passé. Testerin, il a été Président des Fêtes du Port, Président d'une association de sauvegarde des cabanes de la forêt usagère, il a été très impliqué dans l'Association de Chasse Maritime et dans l'association des Amis de Jean Hameau.

 Le conseiller ajoute que c'est lui qui a fait faire cette aire d'animation.

 Il signale qu'à la Règue Verte, du côté de La Teste de Buch, il s'agit de la rue de la Règue Verte, alors que du côté d'Arcachon, il s'agit de l'avenue de la Règue Verte. Cela pose de nombreux problèmes pour les riverains car on retrouve le même numéro dans la rue et l'avenue.

 Une conseillère fait remarquer qu'au marché, le stationnement à vélos est difficile, en particulier le dimanche matin. Elle demande à ce que de nouveaux racks à vélos soient installés, des racks avec des attaches en hauteurs et non en bas car très compliquées d'accès.


 Cette conseillère souhaiterait également que toutes les rues de la Teste de Buch soient accessibles à vélo (sens interdits, sens uniques, etc.), que toutes les rues soient des espaces partagés et que cela soit signalé.

 Autour du parking du Clos des Chênes, une conseillère trouve que cela manque d'arbres devant la bibliothèque.


 Il y en a autour. C'est le parti-pris qui avait été décidé d'avoir un grand espace à cet endroit.


 Elle ajoute qu'elle ne trouve pas esthétique la sortie de la Gare.

 Pour rappel, ça n'est pas le domaine communal : cela appartient à la SNCF. La Municipalité entretient malgré tout en attendant que le projet de Pôle Multimodal aboutisse enfin.


 Un conseiller signale que rue Jean Michelet, des automobilistes ne respectent pas le sens unique. Une voiture remonterait quotidiennement la rue en sens interdit.

 Nous allons le signaler à la Police Municipale.

 Un autre conseiller estime qu'il manque de poubelles sur le parking du Théâtre Pierre Cravey.

 Un conseiller s'interroge concernant le stationnement des vélos à la Teste de Buch : est-on en droit de s'accrocher à un poteau électrique ? Un Testerin aurait été verbalisé après avoir accroché son vélo à un poteau électrique sur un trottoir en centre-ville.

 Nous allons nous renseigner auprès de la Police Municipale.

 Une conseillère estime qu'il faut être cohérent avec cette volonté écologique affichée avec le Zéro Pesticide et encourager les déplacements doux et pourquoi pas, un centre-ville limité à 30km/h. Elle se demande d'ailleurs si des racks à vélos vont être installés sur le parking du Théâtre Pierre Cravey (avec attaches en hauteur comme cités précédemment).

 Monsieur BIEHLER remercie les membres du Conseil de quartier Centre - Aiguillon de leur participation. La réunion prend fin à 18h30.